



## Conditions de garantie

Garantie structurelle et anticorrosion

Les supports fabriqués par SUNFER sont soumis à un contrôle strict de la production en usine ainsi que de nos matières premières qui sont testées et contrôlées périodiquement, ce qui nous permet d'offrir la garantie suivante pour nos produits

Garantie structurelle de vingt-cinq (25) ans.

Garantie anticorrosion selon le tableau 1.

Matériaux	NON AGGRESSIF Environnement (1) Distance de la côte Supérieure à 5 km	Environnement MARITIME ou AGGRESSIF Distance de la côte Moins de 5 km
Aluminium brut	Quinze (15) ans	Cinc (5) ans
Aluminium anodisé	Vingt-cinq (25) ans	Vingt-cinq (25) ans

Tableau 1.

(1) Liste non exhaustive des domaines à considérer comme un environnement agressif:

- Industries ou zones avec des émissions de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote, d'acide sulfurique, de composés soufrés, de chlore ou d'autres polluants gazeux: Distance de sécurité de 5 km.
- Installations de production d'électricité utilisant les combustibles suivants : charbon, gaz ou mazout : Distance de sécurité de 5 km.
- Usines pétrochimiques : distance de sécurité de 5 km.
- Usines de pâte à papier : distance de sécurité de 5 km.
- Stations d'épuration des eaux usées: distance de sécurité de 500 m.

Dans ces zones, il est nécessaire d'utiliser de l'aluminium anodisé à condition que la distance de sécurité indiquée ci-dessus ne soit pas dépassée.

La garantie de l'adhésif des références 07.1H et S07.1 est de dix (10) ans. La garantie du ruban adhésif 2 faces de l'ancrage S07.1 couvre le produit fourni par Sunfer et peut être appliquée à condition que la rupture soit causée par l'arrachement du profilé par rapport au ruban adhésif, dans le cas où la rupture est causée par l'arrachement du ruban adhésif de la couverture, il sera considéré comme un montage défectueux sur le chantier.

Supports mixtes en acier galvanisé et aluminium brut tels que, par exemple : Elévations, Monopoles, Parkings :  
Environnements C3 quinze (15) ans de garantie.  
Environnements C4-C5 cinq (5) ans.

Supports mixtes en acier galvanisé et en aluminium anodisé, tels que: surélevés, monopoles, parkings:  
Environnements C3 garantie vingt-cinq (25) ans.  
Environnements C4-C5 quinze (15) ans.

Cette garantie s'applique aux commandes livrées à partir du 03/01/2023, les commandes livrées avant cette date seront régies par le document de garantie en vigueur à la date de livraison.

La garantie couvre l'installation finale et s'applique donc directement à l'utilisateur final de la structure. Pour la gestion des garanties, le client final devra s'adresser au distributeur qui a effectué la fourniture afin qu'il la transmette au Service Clients de SUNFER. La période de garantie commence à la date du bon de livraison et sera annulée si le client n'a pas respecté les conditions de paiement convenues dans la facture.

Afin d'exécuter la garantie, les documents suivants doivent être envoyés :

- Facture de vente
- Date de mise en service.
- Coordonnées du client final.
- Photographies générales montrant l'ensemble de l'installation.
- Photographies détaillées :
  - Fixation de la structure au toit avec indication de la distance entre les fixations.
  - Structure assemblée sans modules photovoltaïques.
  - Vue arrière de la structure. Dessin de la zone concernée indiquant les distances entre les points d'ancrage et les distances entre les cadres s'il y a lieu



## Couverture et exemptions

### Couverture

Cette garantie couvre le remplacement et le transport à destination de la pièce défectueuse ou du produit dans son intégralité gratuitement. Si le produit n'est pas disponible, un produit aux caractéristiques similaires sera fourni.

La garantie se limite au remplacement du produit défectueux, de sorte qu'aucun coût lié au retour ne sera pris en charge: démontage, ainsi que l'indemnisation des dommages indirects, supplémentaires ou liés à la perte de bénéfices ou à d'autres coûts indirects.

La garantie couvre tous les éléments métalliques inclus dans les supports SUNFER.

### Exemptions

La garantie ne couvre pas les défauts résultant de:

- Un montage inadéquat dû au non-respect des manuels d'installation de SUNFER.
- Des couples de serrage excessifs ou insuffisants.
- Modifications ou installations autres que celles recommandées par SUNFER.
- L'installation d'éléments auxiliaires autres que les supports fournis par SUNFER.
- Manipulation incorrecte du produit pendant l'installation.
- Manipulation inadéquate de la marchandise. Endommagement du produit après l'expédition, stockage inadéquat du produit.
- Tous les défauts purement esthétiques qui n'affectent pas la sécurité structurelle du produit.
- Installations dans des endroits où les charges de vent ou de neige sont supérieures à celles indiquées dans la fiche technique du produit.
- Entretien inadéquat, voir le MANUEL D'ENTRETIEN.
- Incendie ou exposition à des températures supérieures à 110 °C.
- Problèmes ou défauts causés par des polluants non prévus initialement (1).
- Catastrophes naturelles telles que tremblements de terre, inondations, ouragans, tornades, cyclones, glissements de terrain et avalanches, éruptions volcaniques ou tremblements de terre.

Pour les supports dont la fixation à la surface n'est pas incluse, SUNFER ne sera pas responsable en cas d'arrachement ou d'effondrement dû à un ancrage insuffisant ou mal installé.

### Garant, exécution de la garantie.

Le garant est SUNFER ESTRUCTURAS S.L.U., dont le siège social se trouve à Camino de la Dula s/n 46687 Albalat de la Ribera, Valence, Espagne.

Les droits découlant de cette garantie ne peuvent être transférés à des tiers.

La loi en vigueur en Espagne s'applique à la garantie et à tout litige s'y rapportant.

